A. VANESTE
Maison Roubaisienne, 1, Place Lille
Commanditaire
A RENTE 1er TITRE
MONTURES FINES
DU
Pont Philippe-Cadenette
ET LES
Marques françaises

Journal de Roubaix

A. VANESTE
Rue Pierre-Mauroy-Lille
Choix le plus complet
de
BAGUES DE FIANÇAILLES
JOYAUX
pour
CORBEILLES DE MARIAGE

Cinquante-quatrième année. — N° 143

ADMINISTRATION : 21, Grande-Rue, à Roubaix

DIMANCHE 23 MAI 1909

ABONNEMENTS & ANNONCES
A Roubaix..... Aux bureaux du journal, Grande-Rue, 21
A Tourcoing..... Aux bureaux du journal, rue Carnot, 33 ;
A Mouscron..... Chez M. Henri Lefrancq, rue de la Station ;
A Tourcoing..... Chez M. Verdière, 29, rue Bourdon Saint-Jacques ;
A Paris et à Bruxelles Dans les agences de publicité.
En vente à Paris dans les Bibliothèques des gares et principaux kiosques

LE NUMÉRO 5 Centimes

ÉDITION DU MATIN
TOUS LES JOURS SIX et HUIT pages
BUREAUX ET RÉDACTION
ROUBAIX, 21, Grande-Rue, TÉLÉPHONE 554 et 1070
TOURCOING, 33, rue Carnot, TÉLÉPHONE 1240
TOUS LES JOURS SIX et HUIT pages

LE NUMÉRO 5 Centimes

TARIF D'ABONNEMENTS
Roubaix-Tourcoing, le Nord et les Départements limitrophes . . . . . Trois mois.. 5 francs / Six mois.... 9 — / Un an..... 18 —
Les autres Départements et l'Etranger de port en sus
Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

LE STATUT DES FONCTIONNAIRES

Drames sanglants à Lille et à Marcq-en-Barœul == Le Vélodrome d'Ypres en feu

NOS FEUILLETONS

Nous commencerons, dimanche prochain, 30 mai, la publication d'un feuilleton des plus mouvementés :

Le Mystère de la Chambre Jaune

PAR GASTON LEROUX

C'est un récit passionnant d'aventures extraordinaires que nos lecteurs suivront avec le plus vif intérêt.

CHRONIQUE

PAPA ! MAMAN !

Soudain, dans l'assistance, un mouchoir apportait un parfum délicat. Pierre Elen qui écoutait attentivement l'orateur, ferma les yeux. Dans une vision de rêve, il revit dans l'éclat de ses vingt ans, une jeune fille blonde, timide, aperçue au bras de son père. Tout ce qui émanait d'elle l'avait conquis ; deux mois après, il l'épousait.

Eperdument épris, il avait eu deux années de bonheur. Puis, Madeleine devenue mère avait perdu la santé.

Selon l'expression consacrée, elle était devenue nerveuse ; la mort de son enfant la plongea dans le désespoir et le mal s'aggrava.

Sur la tombe fraîchement ouverte, Madeleine et Pierre, ne se comprenant plus, s'étaient séparés. Pour cet enfant, l'espoir commun, on se faisait encore des concessions ; lui parti, chacun sentit dans toute leur âpreté, les défauts de l'autre. Pierre n'était pas patient, Madeleine était malade.

La séparation se fit d'un commun accord, sans bruit. Lui disparut, voyagea, il s'étourdit dans les plaisirs de la liberté reconquise.

Elle, s'abandonna à son chagrin, oublia qu'elle fut épouse pour se souvenir seulement qu'elle avait été mère.

Depuis quatre ans, la vie les avait séparés complètement.

Pierre Elen, en jouisseur, consacrait en plaisir toutes les ressources d'une imagination maladive et d'une grosse fortune.

Ce jour-là, le hasard l'avait amené dans une église. Il suivait, avec intérêt, l'argumentation serrée de l'orateur, quand ce parfum vint ressusciter tout le passé. Ce parfum il le connaissait bien, c'était celui de Madeleine.

Alors son cœur se fondit dans une immense pitié. Au fond, qu'avait-il à reprocher à sa femme ? Elle avait été, dès les premières années, la compagne aimante, prévenante, intelligente, délicate, qui faisait la joie de son foyer, sa raison de vivre.

En perdant la santé, elle avait perdu toute gaîté, était-ce sa faute, à elle ?

N'était-ce pas le moment à lui, de lui rendre, en tendresse, en prévenances, en indulgente bonté tout ce qu'il avait reçu ? N'avait-il pas été odieusement cruel en l'abandonnant à son désespoir ? Entourée d'affection, elle eût retrouvé la santé, et c'est à lui, à lui seul qu'elle la devrait.

Il n'avait voulu ni sécher ses pleurs, ni pleurer avec elle ! Comme il se sentait lâche et petit, et comme son cœur parlait haut en ce moment ! Sa conscience aussi s'éveillait. Qu'était-elle devenue ? Où la chercher ? Oh ! la revoir, ne fût-ce que de loin, savoir ce qu'elle pensait de lui ; comment elle le jugeait.

Un impérieux désir de savoir, de chercher, venait de naître en lui. Il sortit, consulta sa montre et prit à la gare le premier train.

Oh ! comme il trouvait longues ces minutes fiévreuses que nous vivons dans l'attente de l'inconnu ! Comme il eût voulu retarder et hâter l'instant où il apprendrait enfin ce qu'il craignait de savoir !

Comment avait-il pu trouver si courtes les années où il s'était cru débarrassé pour toujours du fardeau du passé ?

Il sentait à présent que s'il est facile d'oublier, il est plus facile encore de se souvenir.

Il emportait avec lui ce parfum subtil qui l'avait enveloppé ; ce parfum, c'était le passé, c'était leur union, leurs années d'intimité, c'étaient les douces caresses, les caresses du bonheur, c'était leur amour, c'était leur enfant.

Où irait-il ? Comment savoir ? Où s'adresser ?

Machinalement, il prit le chemin du cimetière ; n'était-ce pas là qu'ils s'étaient quittés, lui âprement égoïste, elle inconsciente. Doucement, avec des précautions infinies, comme s'il craignait de réveiller tous les souvenirs endormis, il chercha la tombe de l'enfant.

A genoux, une femme prie, les mains jointes sur la petite croix de marbre. Une paix profonde règne dans cet isolement. A pas comptés il s'avance : ces cheveux blonds, d'un blond ardent, ce sont les siens ; cette nuque, cette pose, ce parfum, tout cela c'est elle.

Doucement, il s'est incliné, son souffle effleure celle qui fut sa femme, qu'il a aimée, qu'il a cherchée, qu'il aime encore et qu'il retrouve.

Une prière jaillie de son cœur se confond avec la sienne.

Prier sur cette tombe, n'est-ce pas se souvenir ! Alors, le cœur débordant d'espérance, il prend la main sur ses épaules ; elle, dans un rayonnement de joie, de paix tranquille : Papa ! et lui dans l'abandon du repentir : Maman !.....

PRÉVIGNON.

INFORMATIONS

Ministres en voyage

Paris, 22 mai. — Le ministre de l'Instruction publique accompagné de M. Chéron, sous-secrétaire d'Etat à la guerre, se rend dimanche à Chaumont pour représenter le gouvernement aux fêtes qui auront lieu dans cette ville.

M. Fallières et le Conseil supérieur de la Marine

Paris, 22 mai. — Le Président de la République a offert un déjeuner aux membres du Conseil supérieur de la Marine qui sont actuellement réunis à Paris.

Les élections législatives de dimanche

Paris, 22 mai. — Aujourd'hui dimanche a lieu le scrutin de ballottage dans la 2e circonscription du XIIe arrondissement, à Paris, et dans l'arrondissement d'Avallon (Yonne).

A Paris, restent en présence, MM. Fribourg, unifié (4.871 voix) ; Le Foyer, radical-socialiste (4.665), et Gallion, propriétiste (1.559).

A Avallon la lutte est circonscrite entre MM. Peneau, républicain de gauche, et Gallot, radical-socialiste.

Les employés d'octroi chez M. Caillaux

Paris, 22 mai. — M. Caillaux a reçu samedi matin une délégation des préposés en chef des octrois de France, qui ont réclamé le vote du statut des fonctionnaires qui leur serait applicable.

M. Caillaux a promis de leur donner satisfaction dans la mesure du possible.

Contre torpilleur saboté à Cherbourg

Cherbourg, 22 mai. — Une main criminelle a saboté le contre-torpilleur *Harpon*. En effet, quand on voulut ouvrir la porte de la chaudière, la clinche du levier se rougit subitement sous l'action de la pesée.

Elle avait préalablement été sciée dans une partie de son épaisseur.

Lancement du « Dauton »

Brest, 22 mai. — Le lancement du *Dauton*, cuirassé de 18.500 tonneaux, a été lancé samedi après-midi à l'arsenal de Toulon en présence des autorités maritimes et militaires et d'une foule nombreuse.

Il n'y a eu aucun incident.

Les vols à l'arsenal de Toulon

Toulon, 22 mai. — L'enquête ouverte sur les vols commis à l'arsenal de Toulon a établi que ces vols sont très importants et consistent en accessoires de pièces et d'affûts de 140 destinés aux croiseurs auxiliaires.

L'augmentation de la marine anglaise

Londres, 22 mai. — Le *Daily Telegraph* dit tenir de source absolument sûre, que les quatre *Dreadnought* supplémentaires seront mis en chantier pour le 1er avril prochain.

Le 100 anniversaire de la bataille d'Essling

Vienne, 22 mai. — A l'occasion du 100e anniversaire de la bataille d'Essling, l'empereur et les députations des régiments ont déposé des couronnes au pied de la statue de l'archiduc Charles.

Tremblement de terre en Calabre

Francaleone (Calabre), 22 mai. — Cette nuit, à minuit trente, on a ressenti une forte secousse de tremblement de terre.

La population épouvantée a quitté les maisons.

Les droits sur les vins étrangers en Allemagne

Berlin, 22 mai. — La Commission des finances du Parlement allemand a fixé à 187 fr. 50 par 100 kilogr. le droit de douane sur les vins mousseux étrangers.

L'attentat contre l'évêque de Grenoble
Un non-lieu

Grenoble, 22 mai. — Le Parquet militaire a rendu une ordonnance de non-lieu, en faveur du caporal armurier Kraemer, qui avait tiré deux cartouches à blanc sur Mgr Henry, évêque de Grenoble.

Castro et le Vénézuéla

Caracas, 22 mai. — La Cour criminelle a déchargé le général Castro de toute complicité dans l'attentat contre le général Gomez. Cipriano Castro, frère de l'ex-président, a reçu des autorités l'ordre de quitter le pays dans un délai de six jours et il a gagné Curaçao avec le général.

CHOSES ET AUTRES

— C'était un homme charmant, ce Marix ; il recevait avec une condiniité...

— Avec bonne grâce.

* * *

Au club.

— Le service est tout à fait repris dans les postes. On va recevoir toutes ses lettres.

— C'est fini d'être tranquille !...

Quand les abus sont accueillis par la soumission, bientôt la puissance usurpatrice les érige en lois.
(MALESHERBES).

JADIS & AUJOURD'HUI

Il n'y a décidément rien de nouveau sous le soleil.

M. Chaigne, qui a été chargé à la Chambre, d'un rapport sur le statut des fonctionnaires et dans lequel il a eu le soin de verser un picotin d'érudition, nous apprend que la constitution d'Hammourabi réglait déjà la condition des fonctionnaires assyriens, plus de deux mille ans avant notre ère.

Comme quoi les questions d'actualité ont parfois une fameuse barbe, pour employer une locution familière.

M. Chaigne a pioché également l'histoire romaine, et c'est ce qui lui permet d'affirmer que, à cette époque, l'abus des recommandations constituait un véritable fléau.

Cela s'appelait *suffragia*. La recommandation faisait même ouvertement l'objet d'un contrat entre le « recommandeur » et le « recommandé ». C'était le *contractus suffragii* qu'on définit ainsi : une convention par laquelle une personne qui sollicite une faveur, promet à l'intermédiaire qui s'engage à appuyer la demande, une valeur déterminée, en cas de réussite.

Voilà, on se le rappelle, qui n'aura pas été non plus tout à fait une nouveauté chez nous. Mais nous devons reconnaître que, d'une façon générale, les députés qui se chargent de faire obtenir des sinécures ou des bureaux de tabac à leurs commettants, n'obéissent qu'à un intérêt électoral !

M. Chaigne confesse, au surplus, que, sous notre troisième République, le *contractus suffragii* existe en fait et « vicie tout notre organisme social ».

On s'en doutait un peu. La vérité est que tout cela dure depuis bel âge et qu'on ne fait que recommencer. Pourquoi ne pas rappeler, à ce propos, le joli mot de J.-J. Weiss, lorsqu'il fut nommé sous-secrétaire d'Etat :

— Qu'allez-vous faire maintenant ? lui dit-on.

— Je vais tout simplement continuer les abus.

Reste à savoir si le statut que l'on prépare mettra enfin un terme au favoritisme et aux passe-droits électoraux dont se plaignent les fonctionnaires. Nous craignons bien, entre nous, que ce remède n'ait guère que l'efficacité d'un cautère sur une jambe de bois.

P. de...

Conseil des Ministres

Le Gouvernement élabore un projet de loi sur le statut des fonctionnaires

Paris, 22 mai. — Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin à l'Elysée sous la présidence de M. Fallières.

Dans cette séance, il a définitivement adopté le texte du projet de statut des fonctionnaires qui sera déposé au nom du gouvernement devant le Parlement.

Voici les grandes lignes de ce projet :

LES PEINES DISCIPLINAIRES ET L'AVANCEMENT

Les dispositions du projet en ce qui concerne la discipline établissent trois catégories de peine et trois juridictions différentes :

1° Pour les peines légères, qui ne comportent qu'un avertissement ou blâme, les chefs de service prononceront ;

2° Pour les peines moyennes qui, comme sanction, entraînant jusqu'à la rétrogradation, c'est le ministre qui prononcera sur avis d'un Conseil de discipline fonctionnant comme à l'heure actuelle dans les postes et comprenant deux membres du grade du fonctionnaire poursuivi ;

3° Pour les fautes professionnelles comportant la révocation et la mise en disponibilité, le Conseil de discipline devient une juridiction en ce sens qu'il prononce un jugement auquel le ministre ne pourra passer outre.

L'appel du jugement prononcé dans ces conditions pourra être formé devant le Conseil supérieur de discipline, institution nouvelle composée d'un président de section au Conseil d'Etat, faisant fonctions de président ; un conseiller d'Etat, deux conseillers à la Cour de cassation et deux conseillers maîtres à la Cour des Comptes. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante. La décision prononcée par le Conseil supérieur de discipline est définitive. Toutefois, dans les cas exceptionnels où le Conseil de discipline aurait prononcé un jugement, que le ministre trouverait inacceptable, l'appel pourrait être formé par le ministre intéressé devant le Conseil des ministres qui se prononcerait par un décret motivé.

LE PROJET NE RECONNAIT PAS AUX FONCTIONNAIRES LE DROIT DE GRÈVE

En cas de grève, toutes ces garanties seront suspendues. Un règlement d'administration publique est prévu par le projet pour déterminer les conditions de procédure et fixer les exceptions aux dispositions prévues par le projet. C'est ainsi, par exemple, que, pour les préfets, les procureurs généraux, les inspecteurs généraux, etc., la révocation ne pourra être prononcée que par un décret rendu en Conseil des ministres.

Un autre règlement d'administration publique fixe les conditions dans lesquelles le statut des fonctionnaires prévu pour les employés de l'Etat s'appliquera aux fonctionnaires communaux et départementaux, après avis conforme des assemblées communales et départementales.

Le projet assure aux fonctionnaires toutes garanties en ce qui concerne l'avancement. Un tableau d'avancement limité aux besoins approximatifs de l'année sera dressé au début de chaque année. Cet avancement sera fixé sur les propositions de commissions devant lesquelles on ne pourra porter que des dossiers contenant des pièces administratives, c'est-à-dire que toutes les lettres de recommandation en seront exclues. Le recrutement se fera au concours et à l'examen.

LES ASSOCIATIONS DES FONCTIONNAIRES

La seconde partie du projet règle les questions relatives aux associations de fonctionnaires. Ces associations pourront se constituer sous le titre qu'il leur plaira : syndicat, mutualité, association, etc. ; pourront recevoir des dons et des legs, ester en justice, posséder enfin les immeubles nécessaires à leur fonctionnement. Elles ne pourront pas se confédérer mais pourront toutefois se grouper en unions : 1° par département ministériel ; 2° par fonctionnaires de même grade et du même ordre.

Une seule exception est prévue à cette interdiction du droit de se confédérer ; c'est au cas où ces associations adopteraient la forme mutualiste et réclameraient le bénéfice de la loi de 1898 sur les sociétés de mutualité.

Nouveaux incidents à la statue de Jeanne d'Arc, à Paris

Une bagarre entre camelots du roi et étudiants républicains. — Les blessés

Paris, 22 mai. — Un groupe d'étudiants républicains a déposé samedi après-midi, place Saint-Augustin, aux pieds de la statue de Jeanne d'Arc, une couronne avec cette inscription « A Jeanne d'Arc brûlée par l'église, abandonnée par son roi.

Un camelot du roi, M. Dirlandres qui se trouvait aux alentours, enleva la couronne. Il a été arrêté.

Vers six heures, une cinquantaine de camelots du roi, formant un monème, s'en furent à l'église Saint-Augustin chercher les couronnes qui y étaient déposées et les transportèrent aux pieds de la statue.

Une bagarre s'en est suivie avec les étudiants républicains, la police est intervenue, il y a plusieurs blessés.

L'aviation au Camp de Châlons

Un record de monoplan : 37' 37" dans les airs

Châlons-sur-Marne, 22 mai. — M. Latham a obtenu ce matin, le record du monoplan. Il est resté 37 minutes 37 secondes à une hauteur variant de 10 à 30 mètres.

L'Affaire Steinheil

Tardivel à Versailles

Evreux, 22 mai. — Angelo Tardivel a quitté Evreux pour Versailles à 11 h. 45 du matin, sous la conduite du brigadier Gillot et du gendarme Bordenave.

A son arrivée à Versailles, il a été aussitôt interrogé par M. Fabre, procureur de la République.

Il s'est borné à nier les accusations portées contre lui.

L'INCIDENT FRANCO-ALLEMAND DE CASABLANCA

La décision du tribunal d'arbitrage de La Haye

LE PALAIS DE LA CONFÉRENCE DE LA HAYE

La Haye, 22 mai. — Comme nous l'avions annoncé hier, le tribunal d'arbitrage de La Haye a rendu samedi après-midi, sa sentence dans l'incident survenu entre la France et l'Allemagne à la suite de l'arrestation à Casablanca, par des gendarmes français de six déserteurs de la légion étrangère, au moment où ils allaient être embarqués à bord d'un vapeur allemand, par les soins du consulat allemand.

Voici la décision prise par le tribunal arbitral :

« *Le tribunal arbitral déclare et prononce ce qui suit :*

» *C'est à tort et par une faute grave et manifeste que le secrétaire du consulat impérial allemand à Casablanca a tenté de faire embarquer sur un vapeur allemand, des déserteurs de la légion étrangère française qui n'étaient pas de nationalité allemande. Le consul allemand et les autres agents du consulat ne sont pas responsables de ce chef. Toutefois, en signant le sauf-conduit qui lui a été présenté, le consul a commis une faute non intentionnelle.*

» *Le consulat allemand n'avait pas dans les conditions de l'espèce, le droit d'accorder sa protection aux déserteurs de nationalité allemande. Toutefois, l'erreur de droit commise sur ce point par les fonctionnaires du consulat, ne saurait leur être imputée comme une faute soit intentionnelle, soit non intentionnelle.*

» *C'est à tort que les autorités militaires françaises n'ont pas, dans la mesure du possible, respecté la protection de fait exercée sur ces déserteurs au nom du consulat allemand, même abstraction faite du devoir de respecter la protection consulaire. Les circonstances ne justifiaient de la part des militaires français, ni la menace faite à l'aide d'un revolver, ni la prolongation des coups donnés au soldat marocain du consulat.*

» *Il n'y a pas lieu de donner suite aux autres réclamations contenues dans les conclusions des deux parties.* »

Après la Grève

CE QU'ON DIT A LA C. G. T.

Les membres réformistes de la C. G. T. estiment que leur parti sort plus puissant de l'échec de la grève révolutionnaire ; ils regrettent cependant qu'une décision soit intervenue pour arrêter le mouvement qui avait commencé parce que, des renseignements qu'ils ont reçus, il leur faudra faire un gros effort pour garder à la C. G. T. un certain nombre de syndicalistes qui ont manifesté l'intention de s'en séparer après les événements de ces jours passés.

Dans les milieux révolutionnaires, on déclare que l'insuccès de la grève générale tient à certaines fautes de tactique de la part des postiers : lorsque la C. G. T. déclara la grève de toutes les corporations, si deux ou trois cents postiers avaient de nouveau quitté le travail, le mouvement se trouvait lancé et il était impossible de l'arrêter.

D'après eux, l'autorité de la C. G. T. n'a pas été atteinte dans la circonstance, le mouvement des inscrits maritimes qui commence et qui est autrement important que celui des postiers, le prouvera d'ailleurs à bref délai.

Ils reconnaissent cependant que si la C. G. T. en tant que groupement n'est pas endommagée, certains des membres qui la composent ont vu leur prestige amoindri ; pour quelques-uns, ce sera la chute qu'il est impossible d'empêcher.

LA GRÈVE DES INSCRITS MARITIMES
La situation dans les différents ports

Marseille, 22 mai. Le vote de la grève des inscrits maritimes pour ce matin est resté sans effet. Tous les paquebots sont partis en bon ordre. Il n'y a eu aucune manifestation.

Saint-Nazaire, 22 mai. — Les inscrits sont toujours en grève. Ils comptaient sur le concours des autres ports. Cette solidarité leur a fait défaut. On compte sur un prochain changement dans leur attitude.

Le Hâvre, 22 mai. — Sept défections se sont produites dans l'équipage du « Lorraine » et dix-sept dans celui du « Chicago ». Ces paquebots sont néanmoins partis.

A ARRAS
Actes honteux de sabotage

La grève des postiers est virtuellement terminée et les conséquences de cette grève sont que des actes honteux de sabotage ont été commis.

C'est ainsi qu'on nous rapporte que la décharge publique à Arras, a reçu bon nombre de correspondances, lesquelles ont été retrouvées par le plus grand des hasards.

Parmi ces lettres, il en est qui contenaient des mandats-poste, d'autres étaient adressées à des administrations et ne sont point parvenues.

Aussi s'est on vu dans l'obligation de faire appel à la brigade mobile de Lille pour rechercher les auteurs de ces actes répréhensibles.

Un accident à bord d'un remorqueur à Lorient

Un matelot grièvement brûlé

Lorient, 22 mai. — Ce matin, à 9 heures, un tube de chaudière a éclaté sur le remorqueur numéro 2, à l'arsenal. Le personnel mécanicien a réussi à fuir de la chambre de chaufferie, à l'exception du quartier-maître Lostec, 53 ans, qui a été grièvement brûlé sur tout le corps.

Transporté à l'hôpital maritime, on ne peut pas actuellement se prononcer sur son état. La victime est mariée et père de deux enfants.

Le Scandale judiciaire de Paris

L'affaire Marix à l'instruction

Paris, 22 mai. — M. André a interrogé le coureur cycliste Ruinart. Celui-ci a reconnu avoir servi d'intermédiaire auprès du capitaine Marix et de Serres, pour faire obtenir des sursis à plusieurs de ses camarades cyclistes.

Il s'est défendu d'avoir reçu de l'argent pour ses bons offices et il ne croit pas, du moins il n'a jamais su, que le capitaine et Serres en aient reçu dans ces circonstances.

Ruinart a été ensuite entendu contradictoirement avec M. Cera de Luna. Après cette confrontation, M. André a interrogé le capitaine Marix et Serres.

Serres, qu'assistait Me Lagasse, s'est borné à protester de son innocence. Avant l'interrogatoire de son client, Me de Monzié, défenseur de Marix, a déposé entre les mains de M. André, une lettre qui débute ainsi : « Monsieur le juge d'instruction, je suis pleinement convaincu que dans l'instruction ouverte contre mon client, M. le capitaine Marix, vous considérerez la valeur morale des témoins pour apprécier la valeur probante des témoignages, mais d'ores et déjà, il me paraît de toute utilité, que vous soyez renseigné sur quelques-unes des personnes dont vous avez recueilli les dépositions. M. de Monzié demande ensuite communication des dossiers de différents témoins qu'il cite nominativement et contre lesquels il articule des faits graves.

Explosion dans une carrière au ciment

près Grenoble

QUATRE MORTS. — QUATRE BLESSÉS

Grenoble, 22 mai. — Une catastrophe s'est produite dans une carrière de ciment au Sappey. Des ouvriers mineurs venaient de rentrer dans le tunnel, lorsque une formidable explosion fit sauter la poudrière située à l'entrée.

Quatre ouvriers ont été tués ; ce sont les nommés Rey, contremaître, Coquandé, Gurdin et Vai. — Les corps des victimes ont été trouvés complètement déchirés et horriblement déchiquetés.

La poudrière est détruite, ainsi que le petit chemin de fer desservant le tunnel. Quatre autres ouvriers ont été blessés par les matériaux projetés par l'explosion.

On ignore les causes de l'accident.

FOLIE MYSTIQUE

Une femme de trente-six ans se brûle sur un bûcher

Châlons-sur-Saône, 22 mai. — Une dame Bouguet, âgée de trente-six ans, de Sennecy-le-Grand, s'est donné la mort dans des circonstances bizarres.

Après avoir assisté à un sermon où elle avait entendu parler de Jeanne d'Arc, Mme Bouguet s'est enfermée dans une ancienne chapelle du hameau de Saint-Julien. Elle a arrosé ses vêtements d'essence, s'est placée au milieu d'un bûcher de paille et de bois et y a mis le feu.

Quand on est venu à son secours, on a trouvé la pauvre femme, appelant les anges à genoux et implorant Jeanne d'Arc. Malgré les soins qu'on lui a prodigués elle est morte peu après.

On suppose qu'elle était atteinte de folie mystique.